

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de la Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi que le bilan à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Service de vérification ¹

¹Comptable agréé auditeur permis n° 9526

Anjou (Québec), le 27 février 2009

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Bilan

au 31 décembre

	Note	2008	2007
Actif			
Liquidités et placements	5	17 635 732 \$	17 253 780 \$
Prêts	6		
Particuliers		165 905 686	158 088 807
Entreprises		43 420 002	36 585 868
		209 325 688	194 674 675
Provision cumulative		1 083 763	1 007 190
		208 241 925	193 667 485
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	999 318	896 654
Intérêts courus et autres		2 489 591	4 815 083
		3 488 909	5 711 737
Total de l'actif		229 366 566 \$	216 633 002 \$
Passif			
Dépôts			
Épargne à terme		128 384 230 \$	120 611 191 \$
Autres		57 811 748	53 864 185
		186 195 978	174 475 376
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	20 453 209	18 996 421
Intérêts courus et autres		3 923 580	4 350 563
		24 376 789	23 346 984
		210 572 767	197 822 360
Avoir			
Capital social	9	1 778 910	1 731 247
Excédents à répartir	10	1 992 441	1 932 278
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11	(252 522)	162 652
Réserves		15 274 970	14 984 465
		18 793 799	18 810 642
Total du passif et de l'avoir		229 366 566 \$	216 633 002 \$

Signé pour le conseil d'administration

GILBERT THIBEAULT (signé) _____, administrateur

DIANE RIOPEL (signé) _____, administrateur

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Résultats			
Revenu d'intérêts		10 433 186 \$	11 340 171 \$
Frais d'intérêts		5 214 814	4 938 153
Revenu net d'intérêts		5 218 372	6 402 018
Provision et pertes sur prêts		151 293	106 666
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		5 067 079	6 295 352
Autres revenus	12	1 874 181	2 231 070
Autres frais			
Personnel	13	2 427 471	2 232 446
Cotisations aux composantes du Mouvement		668 403	611 630
Locaux		297 589	296 165
Frais généraux	14	2 071 454	1 958 001
		5 464 917	5 098 242
Excédents avant juste valeur, impôts et ristournes		1 476 343	3 428 180
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		317 459	(9 661)
Excédents avant impôts et ristournes		1 793 802	3 418 519
Impôts sur les excédents	15	942 801	806 971
Excédents de l'exercice avant ristournes		851 001	2 611 548
Ristournes aux membres	16	655 338	1 676 115
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	15	(202 676)	(535 841)
Excédents de l'exercice après ristournes		398 339	1 471 274
Excédents à répartir			
Virement provenant de la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		1 672 001	435 363
• Instruments dérivés		(240 326)	8 545
Virement provenant du fonds d'aide au développement du milieu		23 364	9 822
Virement provenant de la réserve pour ristournes éventuelles		152 827	-
Virement provenant de (affectation à) l'état de la répartition		(13 764)	7 274
Excédents à répartir	10	1 992 441 \$	1 932 278 \$

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

État de la répartition

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Excédents à répartir de l'exercice précédent		1 932 278 \$	1 274 835 \$
Virement provenant de (affectation à) l'état des excédents à répartir	16	13 764	(7 274)
Répartition par les membres :			
• Intérêts sur les parts permanentes		(71 830)	(67 045)
• Intérêts sur les parts de ristournes		(1 892)	-
• Réserve générale		(787 984)	(1 130 147)
• Réserve de stabilisation		(8 913)	(804)
• Réserve pour ristournes éventuelles		(1 050 000)	(45 000)
• Fonds d'aide au développement du milieu		(50 000)	(40 000)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes		24 577	15 435
Solde après répartition		- \$	- \$

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Résultat étendu			
Excédents de l'exercice après ristournes		398 339 \$	1 471 274 \$
Autres éléments du résultat étendu			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts de 2 848 \$		(2 952)	(22 006)
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		(629 457)	(62 021)
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		217 235	(85 361)
		(412 222)	(147 382)
Total des autres éléments du résultat étendu		(415 174)	(169 388)
Résultat étendu		(16 835) \$	1 301 886 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de l'exercice		162 652 \$	- \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables	3	-	332 040
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		(415 174)	(169 388)
Solde à la fin de l'exercice	11	(252 522) \$	162 652 \$

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

État des réserves

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Réserve plus-value (globale)			
Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement			
Solde au début de l'exercice		3 827 346 \$	3 827 635 \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables	3	-	19 713
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		1 474	415 361
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		(1 672 001)	(435 363)
Solde à la fin de l'exercice		2 156 819 \$	3 827 346 \$
Réserve plus-value – instruments dérivés			
Solde au début de l'exercice		(51 022) \$	(42 477) \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		240 326	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		-	(8 545)
Solde à la fin de l'exercice		189 304 \$	(51 022) \$
Réserve plus-value (globale)		2 346 123 \$	3 776 324 \$
Réserve générale			
Solde au début de l'exercice		10 443 492 \$	9 313 345 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		787 984	1 130 147
Solde à la fin de l'exercice		11 231 476 \$	10 443 492 \$

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

État des réserves (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Réserve de stabilisation			
Solde au début de l'exercice		481 626 \$	480 822 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		8 913	804
Solde à la fin de l'exercice		490 539 \$	481 626 \$
Réserve pour ristournes éventuelles			
Solde au début de l'exercice		135 000 \$	90 000 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		1 050 000	45 000
Affectation à l'état des excédents à répartir	16	(152 827)	-
Solde à la fin de l'exercice		1 032 173 \$	135 000 \$
Fonds d'aide au développement du milieu			
Solde au début de l'exercice		148 023 \$	117 845 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		50 000	40 000
Affectation à l'état des excédents à répartir des sommes utilisées au cours de l'exercice		(23 364)	(9 822)
Solde à la fin de l'exercice		174 659 \$	148 023 \$
Total des réserves		15 274 970 \$	14 984 465 \$

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2008	2007
Activités d'exploitation		
Excédents de l'exercice après ristournes	398 339 \$	1 471 274 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	151 293	106 666
Amortissement des immobilisations	138 851	117 125
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	102 263	114 619
Pertes comptabilisées à la valeur de consolidation	1 672 001	435 363
Pertes (revenus) liés à la comptabilisation des swaps à la juste valeur	(317 459)	9 661
Autres	103 901	(11 401)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 249 189	2 243 307
Activités de financement		
Variation nette des dépôts des membres	13 730 405	5 868 303
Opérations relatives aux emprunts		
Variation nette de l'ouverture de crédit	4 456 788	642 439
Variation nette des emprunts à terme	(3 000 000)	1 968 834
Variation nette du capital social	47 663	66 817
Intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes, nets des économies d'impôts	(49 145)	(51 610)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	15 185 711	8 494 783
Activités d'investissement		
Variation nette des prêts	(14 725 733)	(10 509 951)
Variation nette des placements	(1 166 913)	(206 416)
Variation nette des immobilisations	(241 515)	(68 073)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(16 134 161)	(10 784 440)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 300 739	(46 350)
Trésorerie au début de l'exercice	1 671 773	1 718 123
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 972 512 \$	1 671 773 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés	5 281 735 \$	4 712 792 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	415 852	211 664

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

Note 2. Nouvelles conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2008, la Caisse a adopté les nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette nouvelle norme est présentée à la note 23.

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer. Ces nouvelles normes, visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir, n'ont donc eu aucune incidence sur les résultats et la situation financière de la Caisse.

Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

À l'égard du cumul des autres éléments du résultat étendu, l'incidence des ajustements de transition, au 1^{er} janvier 2007, déduction faite des impôts, provenait du solde lié à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, pour un montant de 41 858 \$, et de la quote-part de la Caisse dans le cumul des autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement) comptabilisées à la valeur de consolidation, pour un montant de 290 182 \$.

L'incidence des ajustements de transition au 1^{er} janvier 2007, déduction faite des impôts, à l'égard de la réserve plus-value, reflétait la quote-part de la Caisse dans les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement comptabilisées à la valeur de consolidation.

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 3. Conventions comptables (suite)

Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquentement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

Ces instruments, incluant les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur et constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif ou de passif et la variation de la juste valeur est constatée aux résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés ». Les revenus ou les frais constatés sur ces instruments sont portés aux résultats à titre d'ajustement du revenu ou des frais d'intérêts.

La juste valeur comptabilisée lors de l'adoption de cette méthode en 2003 a été inscrite en contrepartie à titre de gain reporté jusqu'au 31 décembre 2006. Au 1^{er} janvier 2007, le solde de ce gain reporté a été transféré au cumul des autres éléments du résultat étendu à titre de solde lié à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs. L'amortissement de ce montant continue d'être constaté aux résultats de l'exercice.

Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 4. Modifications comptables futures

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a publié le CPN-173 « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Cette modification, qui entre en vigueur pour l'exercice financier 2009, ne devrait pas avoir d'effet significatif sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

Passage aux normes comptables internationales

Actuellement, les états financiers de la Caisse sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, dictés par l'ICCA.

En février 2008, le conseil des normes comptables du Canada a émis un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les normes comptables internationales (IFRS) à compter du 1^{er} janvier 2011. La nécessité d'harmoniser les normes comptables à l'échelle internationale découle principalement de la mondialisation des marchés.

Ainsi, la Caisse adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011. Celle-ci, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007 par la mise en place d'une structure de projet. Cette dernière a pour rôle de coordonner la conversion dans l'ensemble des composantes du Mouvement.

Note 5. Liquidités et placements

	2008	2007
Trésorerie	2 972 512 \$	1 671 773 \$
Parts de capital	6 350 512	7 741 195
Placements au fonds de liquidité sous gestion	8 312 708	7 840 812
	17 635 732 \$	17 253 780 \$

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les parts de capital sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Les pertes reliées à ces parts représentent un montant de 1 662 515 \$ (revenus de 823 880 \$ en 2007).

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 6. Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés douteux. Un prêt est considéré douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2008
Particuliers	
Habitation	138 806 771 \$
Consommation et autres	27 098 915
Entreprises	
Commerciales et industrielles	39 769 608
Agricoles, forestières et pêcheries	2 427
Administrations et institutions publiques	3 647 967
	209 325 688 \$

Prêts et provision

	2008			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	160 340 489 \$	43 218 224 \$	-	203 558 713 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	5 353 395	170 418	-	5 523 813
Prêts douteux bruts	211 802	31 360	-	243 162
Total des prêts bruts	165 905 686	43 420 002	-	209 325 688
Provision spécifique	(51 898)	(6 468)	-	(58 366)
Provision générale	-	-	(1 025 397)	(1 025 397)
Total des prêts nets	165 853 788 \$	43 413 534 \$	(1 025 397) \$	208 241 925 \$

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 6. Prêts (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux

	2008				
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	4 605 630 \$	121 158 \$	262 290 \$	364 317 \$	5 353 395 \$
Entreprises	144 448	5 979	18 697	1 294	170 418
	4 750 078 \$	127 137 \$	280 987 \$	365 611 \$	5 523 813 \$

Prêts douteux et provision

	2007		
	Prêts douteux	Provision spécifique	Provision générale
Particuliers	36 639 \$	36 639 \$	- \$
Entreprises	2 851	176	-
Provision générale	-	-	970 375
	39 490 \$	36 815 \$	970 375 \$

Variation de la provision

	2008			
	Provision spécifique Particuliers	Provision spécifique Entreprises	Provision générale	Total
Solde au début de l'exercice	36 639 \$	176 \$	970 375 \$	1 007 190 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	90 472	5 799	55 022	151 293
Radiations et autres	(75 213)	493	-	(74 720)
Solde à la fin de l'exercice	51 898 \$	6 468 \$	1 025 397 \$	1 083 763 \$

	2007		
	Provision spécifique	Provision générale	Total
Solde au début de l'exercice	47 395 \$	911 015 \$	958 410 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	47 306	59 360	106 666
Radiations et autres	(57 886)	-	(57 886)
Solde à la fin de l'exercice	36 815 \$	970 375 \$	1 007 190 \$

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 7. Immobilisations

	2008			2007
	Vie utile (années)	Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net
Terrains		248 212 \$	- \$	248 212 \$
Immeubles	30	1 227 543	739 879	487 664
Matériel et autres	2 à 5	1 686 745	1 423 303	263 442
		3 162 500 \$	2 163 182 \$	999 318 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 138 851 \$ (117 125 \$ en 2007).

Note 8. Emprunts

	2008	2007		
Ouverture de crédit, taux d'intérêt de 2,59 % variable	16 619 253 \$	12 162 465 \$		
Emprunt à terme, taux d'intérêt de 4,27 %, remboursable à l'échéance en juillet 2010	2 000 000	5 000 000		
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes ou renégociables trimestriellement, dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance				
Taux fixe	Échéance	Remboursable		
6,50 %	juin 2017	juin 2012	696 680	696 680
3,89	mars 2014	mars 2009	1 007 308	1 007 308
Taux renégociable	Échéance	Remboursable		
2,80 %	juin 2012	s. o.	129 968	129 968
			20 453 209 \$	18 996 421 \$

Note 9. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse.

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 9. Capital social (suite)

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2008	2007
Parts de qualification	55 840 \$	56 285 \$
Parts permanentes	1 632 450	1 632 450
Parts de ristournes	90 620	42 512
	1 778 910 \$	1 731 247 \$

Note 10. Excédents à répartir

La répartition relève de l'assemblée générale. Toutefois, l'encadrement normatif de la Fédération exige que les excédents à répartir soient d'abord utilisés pour assurer le paiement des intérêts sur les parts permanentes ainsi que pour constituer ou maintenir le niveau de capitalisation requis, par le biais de virements à la réserve de stabilisation et à la réserve générale.

Au cours de l'exercice 2007, dans le cadre d'une réorganisation de la structure de détention et de gestion de certains immeubles du Mouvement, plusieurs immeubles de la Fédération et de ses filiales ont été regroupés au sein d'une seule composante du Mouvement. Au terme de cette opération, la Fédération a procédé au rachat des parts de capital détenues par la Caisse pour Place Desjardins inc. La Caisse a ainsi encaissé un montant de 1 410 701 \$ et un montant de 1 050 602 \$ a été viré de la réserve plus-value aux excédents à répartir en relation avec cette opération.

Note 11. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2008	2007
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	16 900 \$	19 852 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	(269 422)	142 800
	(252 522) \$	162 652 \$

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les quatre prochaines années, dont 6 118 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

Note 12. Autres revenus

	2008	2007
Reliés principalement à l'administration des dépôts	869 402 \$	864 994 \$
Reliés à l'administration des autres services	494 637	452 489
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	510 142	913 587
	1 874 181 \$	2 231 070 \$

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 12. Autres revenus (suite)

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisses.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

Note 13. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2008	2007
Régime de retraite	147 321 \$	139 772 \$
Régime d'assurances collectives	114 028	109 153

Note 14. Frais généraux

	2008	2007
Informatique	762 731 \$	723 727 \$
Frais de bureau et communications	209 162	200 784
Opérations inter-Caisses	338 774	334 329
Autres	760 787	699 161
	2 071 454 \$	1 958 001 \$

Note 15. Impôts sur les excédents

Les impôts de l'exercice sont constitués des éléments suivants :

	Impôts			Total 2007
	Exigibles	Futurs	Total 2008	
Impôts sur les excédents	734 569 \$	208 232 \$	942 801 \$	806 971 \$
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	(202 676)	-	(202 676)	(535 841)
	531 893 \$	208 232 \$	740 125 \$	271 130 \$

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 15. Impôts sur les excédents (suite)

La différence entre la dépense d'impôts de 352 924 \$ (557 569 \$ en 2007) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et la dépense d'impôts de 740 125 \$ (271 130 \$ en 2007) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non déductible des opérations reliées aux parts de capital et à la réévaluation des impôts futurs.

Note 16. Ristournes aux membres

Les ristournes figurant à l'état des résultats sont constituées comme suit :

	2008	2007
Montants basés sur une décision de la direction visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de ce paiement de ristournes	675 000 \$	- \$
Montants basés sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de ce paiement de ristournes	-	1 666 666
Écart entre les ristournes versées et celles comptabilisées sur la base d'une résolution du conseil d'administration :		
• Versées en 2008 et comptabilisées au 31 décembre 2007	(19 662) ⁽¹⁾	-
• Versées en 2007 et comptabilisées au 31 décembre 2006	-	9 449 ⁽¹⁾
	655 338 \$	1 676 115 \$

(1) Le montant transféré entre l'état des excédents à répartir et l'état de la répartition est de 13 764 \$ (7 274 \$ en 2007) en raison de l'impact fiscal.

Les ristournes sont établies en fonction des intérêts sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins dans lesquels le membre a investi par l'intermédiaire de la Caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. La direction a également établi qu'un montant de 152 827 \$ provenant de la réserve pour ristournes éventuelles soit affecté aux versements des ristournes de l'exercice courant au montant de 675 000 \$.

Note 17. Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 17. Opérations conclues avec les apparentés (suite)

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2008	2007	2008	2007
Liquidités et placements	17 635 732 \$	17 253 780 \$	(1 244 195) \$	1 229 891 \$
Autres éléments d'actif	1 033 081	3 162 872	-	-
Revenus d'autres sources	s. o.	s. o.	1 915 075	1 252 337
Emprunts	20 453 209	18 996 421	723 258	656 002
Autres éléments de passif	416 024	215 749	-	-
Frais d'autre nature	s. o.	s. o.	1 235 927	1 244 985

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps, de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins et de gains sur ventes de prêts, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

Au cours de l'exercice, la Caisse a procédé à des ventes et des achats de prêts à la valeur au marché. Les ventes ont excédé les achats pour un montant de 8 864 035 \$. Cette transaction a eu pour effet de générer un gain de 1 044 587 \$.

Note 18. Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, la position de la Caisse en matière de sensibilité aux taux d'intérêt.

	2008		
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart de sensibilité global
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
De 0 à 3 mois	26 569 153 \$	(377 450) \$	26 191 703 \$
De 4 à 12 mois	(8 800 866)	(5 383 404)	(14 184 270)
De 1 à 5 ans	47 638 479	5 760 854	53 399 333
Plus de 5 ans	476 936	-	476 936
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(65 883 702)	s. o.	s. o.
	- \$	- \$	

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

L'impact attribuable aux instruments dérivés représente le montant théorique net cumulé relatif aux swaps de taux d'intérêt qui sont utilisés pour contrôler les risques de taux d'intérêt. En date de fin d'exercice, les conditions de ces swaps sont telles que leur impact s'annule pour certaines périodes présentées au tableau. Les swaps sont des opérations en vertu desquelles deux parties échangent des versements à taux fixe et variable, basés sur un montant théorique. En date de fin d'exercice, ce montant théorique est de 15 884 758 \$.

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 18. Sensibilité aux taux d'intérêt (suite)

Un écart de sensibilité global positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart de sensibilité est négatif.

Les taux pondérés moyens des principales catégories d'actif et de passif comptabilisées au bilan et sensibles aux taux d'intérêt se présentent comme suit :

Actif		Passif	
Liquidités et placements	3,3 %	Dépôts	3,3 %
Prêts	5,1	Emprunts	2,7

Des données montrant la sensibilité aux taux d'intérêt en fonction des principaux éléments d'actif et de passif sont disponibles à la Caisse pour ses membres.

Note 19. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Liquidités et placements	17 635 732 \$	17 743 066 \$	17 253 780 \$	17 287 132 \$
Prêts	208 241 925	209 461 332	193 667 485	188 452 261
Autres éléments d'actifs financiers	836 804	836 804	3 091 898	3 091 898
Passif				
Dépôts	186 195 978	188 808 166	174 475 376	175 079 326
Emprunts	20 453 209	20 591 826	18 996 421	19 047 443
Autres éléments de passifs financiers	1 978 730	1 978 730	2 045 336	2 045 336
Instruments dérivés				
Position débitrice	577 666	577 666	51 057	51 057
Position créditrice	305 772	305 772	90 823	90 823

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. La Caisse fait uniquement affaires avec la Caisse centrale Desjardins comme contrepartie pour tous ses instruments dérivés.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Note 20. Garanties

Les garanties importantes que la Caisse a accordées à des tiers sont énoncées ci-après.

Lettres de garantie

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. L'échéance de ces lettres s'échelonne jusqu'en octobre 2011. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 338 441 \$.

La Caisse a évalué qu'aucune provision ne nécessitait d'être comptabilisée au bilan à l'égard de ces garanties.

Note 21. Engagement

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location d'un local sont les suivants :

2009	37 380 \$
2010	37 380
2011	37 380
2012	21 805

133 945 \$

Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de garantie. En date de fin d'exercice, ces engagements de crédit s'élèvent à 21 133 610 \$.

Note 22. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 22. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse ainsi que son centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son centre financier aux entreprises.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 22. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille des crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

Exposition maximale au risque de crédit

2008

Éléments constatés au bilan

Liquidités et placements ⁽¹⁾	10 149 733 \$
Prêts :	
• Particuliers	165 853 788
• Entreprises	43 413 534
• Provision générale	(1 025 397)
Autres éléments d'actifs financiers	2 660 895
	221 052 553 \$

Éléments hors bilan

Lettres de garantie	338 441 \$
Autres engagements de crédit	20 795 169
	21 133 610 \$

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les parts de capital.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 22. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement est également en place.

Le tableau suivant présente les passifs financiers, dépôts et emprunts, par échéance contractuelle restante.

2008

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	120 798 801 \$	65 013 556 \$	383 621 \$	186 195 978 \$
Emprunts	17 626 561	2 826 648	-	20 453 209

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 22. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

Le tableau suivant présente l'impact potentiel d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base et de 200 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres.

	2008
Impact d'une augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	93 400 \$
Impact d'une diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(94 817)
Impact d'une augmentation du taux d'intérêt de 200 points de base	185 678
Impact d'une diminution du taux d'intérêt de 200 points de base	(115 958)

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

Note 23. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Le total de ces éléments ne peut excéder 4,5 % des actifs d'expansion. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 23. Gestion du capital (suite)

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

	2008
<hr/>	
Fonds propres	
Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification	1 772 775 \$
Réserves admissibles	16 745 535
Excédents admissibles	2 559 718
Provision générale admissible	1 025 397
Emprunts admissibles	1 498 186
	<hr/> 23 601 611
Investissements ⁽¹⁾	6 140 450
	<hr/> 17 461 161 \$ <hr/>

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

Note 24. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.